

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE MASLACQ

Procès verbal

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le trente juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de MASLACQ, s'est réuni dans la salle de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sur la convocation régulière adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La séance est présidée par Monsieur Jean NAULE, Maire.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Présents :

AGULLO Michaël, BONNAFOUX Stéphan, CAMPO Nathalie, COURAULT Dominique, DA PALMA Marie-Elisabeth, ENOUS Marie-Hélène, ESCOS Julien, GENET Laurent, LANSBORFF Sandrine, LARTIGAU Fabienne, LAU-BEGUE Benoît, NAULE Benoît, NAULE Jean

Excusée : ARRIAU Christelle (procuration à Fabienne LARTIGAU)

Absente : BORDENAVE Marcelle

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Fabienne LARTIGAU

La séance est ouverte à : 18h24

ORDRE DU JOUR :

➤ **Approbation du précédent PV**

➤ **Informations**

- Remerciement subventions
- Rapport d'activité TE 64 2025
- Droit de préemption non exercé
 - BOUIC/RENAUX
- Projet box/anciens vestiaires
- Informations diverses du Maire

➤ **Délibérations**

- Suppression emploi adjoint administratif
- Convention APGL/accompagnement église
- Emploi périscolaire

➤ **Questions orales des conseillers**

1. APPROBATION DU PRECEDENT PV

VOTE :

Pour : à l'unanimité

Contre: 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 1 conseiller

2. INFORMATIONS

- Courrier de remerciement de la part des associations ayant reçu des subventions :
 - L'Amassade
 - SANTAT (pour le SSIAD)
 - Les restos du cœur

- Rapport d'activité 2025 TE64
Disponible au secrétariat.
Précisions de Laurent Genet : rapport 2025 conséquent, rien qui concerne directement la commune. Voir si on redemande un audit comme celui qui a été fait il y a quelques années. Par exemple : panneaux solaires à mettre sur le toit du local chasseur pour alimenter le frigo ? A lier avec le point que fait M. Birlinger de la CCLO ?

- Droit de préemption non exercé
 - *BOUIC/RENAUX : 7 chemin de la Tour*

- Projet box/anciens vestiaires
 - Point d'avancement :
 - La CCLO a été questionnée concernant les démarches urbanismes,
 - Un devis accompagnement par un architecte a été réceptionné,
 - Le diagnostic amiante et plomb avant travaux a été fait.
 - Les box auront une entrée côté local chasseurs. 4 box sont prévus. Un échange avec les associations a été fait. Il faut prévoir une nouvelle réunion.

- Informations diverses du Maire
 - CCLO :
 - Stéphane Bonnafoux fait partie de la commission administration générale
 - Jean Naulé fait partie de la commission Aménagement, et est représentant auprès de l'office de tourisme du Cœur de Béarn et du syndicat mixte du bassin du gave de Pau
 - Retour sur les réunions CCLO : 2 réunions préparatoires ont eu lieu et il en ressort que les moyens financiers viennent à manquer.
 - Ex : pas d'investissements de voirie à Maslacq à ce jour, notamment la rue du Presbytère et le rond-point qui sont en attente : attendre septembre pour avoir plus d'éléments.
 - Autre exemple : l'aide aux devoirs a été remise en question. Reconduite en 2026/2027, mais réflexion en cours (taux d'absentéisme, difficulté de recrutement des intervenants, baisse du nombre d'enfants inscrits, comportements individuels inadaptés). Le coût annuel est de 300 000€.
 - Question de Julien Escos : est-ce qu'ils ne vont pas continuer à rendre des compétences aux communes ?
 - UNIVERSLACQ : (association regroupant les plus grosses entreprises de la plateforme de Lacq. Fait le lien avec les communes et les riverains) : Laurent Genet représentera la commune

- Ecole :
 - Vague de chaleur à l'école : durant l'alerte rouge canicule du 21 au 25 juin 2026, et suite à un échange avec l'inspecteur, un courrier a été adressé aux familles avec la possibilité de récupérer leurs enfants les après-midis.
 - Sondages sur les repas. L'analyse sera faite cette semaine
 - Questions des parents au conseil d'école : qualité des repas qui semble médiocre, rationnement des enfants sur l'eau et le pain. Une réponse a été faite expliquant le fonctionnement de la cantine, et précisant que l'eau et le pain ne sont pas rationnés.
 - Question de Marie Helène Enous sur le portage des plateaux repas pour les personnes qui en feraient la demande. Il est précisé que c'est un service qui existe, assuré par le CCAS de Mourenx, et auquel la commune de Maslacq participe financièrement.
- Kinésiologue : souhaite quitter son cabinet pour des raisons personnelles à partir de fin août. Des recherches sont lancées pour la remplacer
 - Question de Marie Helène Enous : le local qu'elle occupait pourrait-il être partagé à plusieurs.
- L'agence postale : la convention arrive à son terme en septembre 2026. A ce jour, une prolongation exceptionnelle d'un an est proposée. La réponse est à apporter avant le 13 juillet 2026.
 - Jean Naule a enquêté auprès d'autres mairies, certaines ont reconduit le contrat pour 3 ans, il va continuer à investiguer sur la durée de reconduction d'autres contrats.
- Réunion ambrosie : Benoit Naulé a participé et fait un retour. Ils ont observé des plants et reçu des explications au chemin de la plaine. C'est une plante invasive allergisante qu'il est nécessaire de faucher et traiter
- Recrutement de personnel :
 - Romina Tabacchi a été recrutée pour le ménage des bâtiments (salle socio/vestiaires foot/école) pour 15 heures par semaine annualisés.
 - Marie-Eve Domblide a été recrutée pour occuper l'emploi d'agent administratif polyvalent à partir de septembre pour 20 heures par semaine.
- PLUi : commission créée à la CCLO pour faire un point et informer les nouveaux élus. Stéphan Bonnafox revient sur la réunion qui a eu lieu à Maslacq la semaine dernière : Il sera possible de faire des modifications mineures, mais pas de révision. Les volumes par type de surface ne sont pas modifiables non plus. Fabienne Lartigau : y a-t-il des mesures mises en place pour favoriser la réhabilitation d'anciennes habitations ?
 Oui, il y aura des réunions de PLH (Plan Local Habitat) en septembre et il sera possible de faire revenir le référent PLH de la CCLO.
 Laurent Genet : demande comment sont traités les recours déposés contre le PLUi
 Les communes n'ont rien à voir avec ces recours, ce sont des administrés particuliers qui les ont déposés, et l'avocat de la CCLO va les traiter.
- PCS (Plan communal de sauvegarde) : il faut poursuivre les travaux.
- Docteur BACA CANO : point d'étape après 1 an d'installation prévu le jeudi 2 juillet
- CCAS : une réunion a eu lieu le 23 juin. Le registre des personnes vulnérables a été mis à jour. Des contacts ont été pris à l'occasion de l'alerte canicule rouge avec un retour positif des habitants.
 - Au-delà du CCAS, chacun peut regarder autour de soi et soulever toute situation qui nécessiterait de l'aide.

- Certaines personnes sont vulnérables mais ne se sont pas inscrites au registre. D'autres sont inscrites au registre, mais sont bien entourées.
- Salle socio : les remarques du SDIS sont en grande partie levées. Quelques panneaux restent à fixer (plan d'évacuation).
- Eglise : tous les devis ne sont pas arrivés. L'expert les attend pour l'assurance.
- Hangar Pucheu : de nouveaux devis ont été reçus, et sont à examiner.
- Dépôt de plainte :
 - Fracture du coffre-fort de la pelote (plainte par le Président du club)
 - Incivilités liées à des dépôts sauvages (plainte de la mairie)
 - Entrée dans les vestiaires du trinquet. Une voiture était en train de se charger (électriquement) (plainte de la mairie)
- APEL école privée : demande au Maire la mise à disposition d'un terrain ou d'un champ pour organiser une manifestation.
Le Maire rappelle les responsabilités de chacun, et le besoin d'informer la mairie du lieu choisi pour ce type de manifestations.
- Bassin du gave de Pau : sollicitation large pour tout document en lien avec des crues.
Une annonce peut être faite sur le site et la page Facebook de la commune.

3. DELIBERATIONS

DÉLIBÉRATION N°2026-37

Suppression emploi adjoint administratif

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un emploi d'agent administratif polyvalent, permanent à temps non complet (28h hebdomadaires) a été créé par délibération du 21 janvier 2017, puis modifié par délibérations du 30 septembre 2021 et du 16 janvier 2026.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité de supprimer cet emploi à compter du 1^{er} octobre 2026 afin de mettre à jour le tableau des emplois. En effet, l'agent occupant cet emploi sera à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2026, et l'emploi sera alors vacant. Un autre emploi d'adjoint administratif polyvalent de 20h/semaine a été créé par délibération du 28 avril 2026, pour assurer les missions administratives auprès de la secrétaire générale de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Social Territorial Intercommunal rendu le 18 juin 2026 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2026, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'agent administratif polyvalent.

VOTE :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

DÉLIBÉRATION N°2026-38

Convention APGL/Accompagnement église

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

M. le Maire rappelle que suite aux passages des tempêtes du mois de février 2026, des dégâts importants ont été constatés sur l'église. En sa séance du 6 mars 2026, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au service architecture et patrimoine de l'APGL64, afin que celui-ci puisse l'accompagner dans la coordination des travaux de réparation.

A ce jour, l'accompagnement s'est traduit par le passage d'un drone au-dessus du clocher pour en réaliser un relevé. Celui-ci correspond à 5 demi-journées de travail (préparatoire, terrain, et travail d'analyse), facturées à 315€/demi-journée. Une convention proposée en annexe et définissant les conditions d'intervention de l'APGL 64 est aujourd'hui à valider.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** les conditions proposées dans la convention proposée par l'APGL64,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et la mettre en œuvre.

VOTE :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

DÉLIBÉRATION N°2026-39

Création emploi périscolaire

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

M. le Maire explique que suite à la fermeture de l'école privée de Maslacq, de nouvelles inscriptions ont eu lieu à l'école publique, engendrant une augmentation du nombre d'enfants fréquentant le service périscolaire. Pour autant, au vu du nombre d'enfants scolarisés en CM2 lors de l'année scolaire 2026/2027, et des inscriptions en maternelle, cette situation risque de ne pas durer. Le Maire propose donc au conseil municipal la création d'un emploi non permanent d'animateur périscolaire à temps non-complet pour assurer une aide à l'encadrement du temps périscolaire.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 28 février 2028. (18 mois étant la durée maximum possible pour ce type d'emplois)

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 5 heures et 20 minutes (5.33heures).

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 387.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation par délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2025, modifié le 28 avril 2026.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE - la création à compter du 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non permanent à temps non complet d'animateur périscolaire représentant 5.33 h de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 387.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstentions :

4. QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS.

Benoit Lau-Bégué :

Période de canicule à l'école : y a-t-il un plan envisageable pour que certaines pièces soient rafraichies, et pour améliorer le cadre de vie des enfants et des enseignants en ces temps de chaleur ?

Réponse du Maire :

- Des parents ont prêté des climatiseurs
- La mairie a déjà contacté des entreprises pour faire des devis :
 - o Films à poser sur les fenêtres
 - o Contact avec un architecte pour d'autres pistes afin de limiter le réfléchissement direct du soleil sur la cantine
 - o Demande de devis climatisation cantine et salle de motricité
 - o Demande devis pour volets salle de motricité
 - o Contacts pris pour des demandes de subventions Fonds verts, DETR. CEE à étudier

Les parents d'élèves élus ont également réfléchi et proposent quelques pistes dans un courrier adressé à la mairie :

Les climatisations ne seront peut-être plus suffisantes dans quelques années, si le réseau électrique ne suit plus. Proposer des solutions alternatives dès maintenant pour dans 10 ans.

- Ecolieu Riscle se propose d'accueillir une équipe pour montrer ce qu'ils font
- Escolinas peut nous recevoir et nous apporter des conseils.
- Le CAUE peut également accompagner a déjà travaillé avec la commune au niveau du stade).

Pistes proposées par Laurent Genet : Avoir une pièce pour pouvoir accueillir à la fois les enfants et les personnes âgées en cas de canicule. L'école peut être un lieu adapté, ou la salle socio. Décider du lieu, puis définir les actions à mener. Lequel permettrait des aménagements à faible coût ?

Focus sur l'école ? faire venir TE64 (Laurent Genet s'en charge). A voir pour contacter la CCLO. Si le projet à la salle socio-culturelle se réalise, ce pourrait être un point de rencontre et un lieu frais également.

Un long débat s'installe autour des pistes proposées :

- Dispositif école ouverte : se fait dans les villes. Ouvrir les lieux de vie les week-ends et les mercredis.
- Parmi les parents : beaucoup ont des compétences et du matériel pour faire des chantiers participatifs.
- Fabienne Lartigau : les brumisateurs sont également une piste. Les brasseurs d'airs au plafond fonctionnent bien.
- Stephan Bonnafox : panneaux solaires sur les murs
- Fabienne Lartigau : Faut-il provoquer une réunion avec les parents d'élèves ?
- Réponse du Maire : attendre les devis dans un premier temps. A voir pour aller plus loin.

Dominique Courault a proposé d'installer une climatisation dans la cantine, et est en attente de réponse.

Dominique Courault quitte la séance, déçu, à 20h17.

Jean Naule répond qu'il convient de quantifier les besoins et les volumes de la climatisation, et souhaite que ce soit calculé par des professionnels.

Julien Escos :

Les menus de l'épicier ne seraient plus inscrits sur le site de la commune les vendredis.

Réponse de Nathalie Campo (vice présidente de la commission communication) : la commission s'excuse d'avoir raté un ou plusieurs vendredis, mais va veiller à ce qu'ils figurent de nouveau

Elisabeth da Palma :

Est-il possible de connaître les règles des places de parking devant l'épicerie.

Jean Naule : pas de places attitrées. Toutes les places sont à tout le monde.

A vérifier dans le contrat de location de l'épicerie.

Arrosage des fleurs : l'agent technique va-t-il pouvoir s'en charger ?

Jean Naule répond positivement.

Nathalie Campo :

Demande des informations pour les administrés qui recherchent un terrain à construire.

Réponse de Jean Naule :

- Terrain Pinan : En attente de mise en conformité au niveau des pluviales. S'assurer que le terrain n'est plus sous la rampe d'arrosage.
- Terrain Deslous : à borner. Il faudra faire une délibération avant de valider la vente.

Elisabeth quitte la séance à 20h32

Marie Hélène Enous :

Il faut signaler le jardin des souvenirs.

Jean Naule : Le devis est en attente depuis un certain temps, mais une autre entreprise va être contactée

Nathalie Campo :

La commission communication propose que le bulletin d'information des commissions soit transmis aux habitants une fois par mois.

Laurent Genet propose d'ajouter une ligne dans le bulletin, avec les informations à partager avec les habitants.

Il est intéressant de faire participer les enfants aux décisions qui les concernent. Est-il possible d'ouvrir un espace de réflexion sur leur place dans de telles décisions ?

Jean Naule : aimerait au moins finir cette année à se mettre en place, avant de réfléchir à ce thème qui peut être intéressant.

Benoit Lau Bégué : on a intérêt à les impliquer dans la vie du village, mais ça doit être canalisé. Les ados seraient une cible.

Fabienne Lartigau : on peut aussi proposer des actions ciblées/actions citoyennes, en partenariat avec des associations.

La séance est levée à 20h45